PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,
tenue le 18 septembre 2023 à 8 h, au Club de Voile Deux-Montagnes.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François
Bourgon Julie
Bouthillier Myriam
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Dubé Sylvette
Duclos Lysiane
Fuller Brigitte
Gaboriault Isabelle
Gabriele Karine
Gagné Virginie
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Gauthier Évelyne
Jacques Karen
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Larouche Carine
Lavoie Nadine
Lefebvre Andrée-Ève
Lefebvre Véronique
Lemieux Alain
Lévesque Claude Marie
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Pilon Karine
Rivet Marie-Noëlle
Roy Mélissa
Samson Valérie
Sauvé Stéphanie
Schimek Christina
Séguin Josianne

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉSENCES ET MOT DE BIENVENUE 1
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2023 ET SUIVIS 2
4. POSTE À POURVOIR AU COMITÉ EXÉCUTIF 3
5. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES 3
6. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR 3
7. CALENDRIER DES RENCONTRES 2023-2024 4
8. RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX 5
9. NÉGOCIATION NATIONALE 5
10. PAUSE 5
11. LOGO DU SYNDICAT 6
12. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 OCTOBRE 2023 (AIDE À L'ACCUEIL, BAR, ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENCE D'ÉLECTION, SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES, AIDE EN FIN DE SOIRÉE ET PHOTOGRAPHE) 6
13. FONDATION LAURE GAUDREAULT 7
14. TOURNÉE DES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ 7
15. QUESTIONS DIVERSES 7
16. VARIA 7

1. PRÉSENCES ET MOT DE BIENVENUE

Un mot d'ouverture est adressé aux personnes déléguées. Chaque personne déléguée ainsi que les membres de l'exécutif se présentent.

La feuille de présence circule : chaque personne déléguée ou substitut présente à l'assemblée doit signer la feuille de présence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Brigitte Fuller :

A2324-CD-DEC-01 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2023 ET SUIVIS

Proposé par Mélissa Roy,
Appuyé par Geneviève Chevrier :

A2324-CD-DEC-02 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 22 juin 2023 en corrigeant le nom de Claude Marie Lévesque dans la liste de présence.

Suivis :

3.1 Stage en situation d'emploi

Il est demandé de mettre sur la glace l'idée de ne pas accepter de stage en situation d'emploi, car le centre a une ouverture à puiser les sommes requises dans l'entente sur la rareté.

3.2 Assignation dépannage

Nous discutons de la problématique des plans de dépannage et de l'assignation qui ne respectent pas la Loi sur les normes du travail, article 57 :

« Une personne salariée est réputée au travail dans les cas suivants :

1° lorsqu'elle est à la disposition de son employeur sur les lieux du travail et qu'elle est obligée d'attendre qu'on lui donne du travail ; »

ni l'entente nationale 2020-2203, spécifiquement la clause 8-5.03 :

« *Horaire de travail :*

La direction de l'école établit, pour chaque enseignante ou enseignant, un horaire de travail. Seules les activités professionnelles qui nécessitent une présence récurrente de l'enseignante ou l'enseignant sont fixées à l'horaire.
Pour les moments où il n'y a pas d'assignation par la direction de l'école, il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments pour l'accomplissement des activités professionnelles non fixées à son horaire ; »

ni la clause 8-5.02 C) de l'entente nationale 2020-2023 :

« *tout en respectant les nombres d'heures sur une base annuelle prévus au présent article, la direction de l'école, peut, au besoin, requérir la présence des enseignantes et enseignants à un moment précis de la semaine pour répondre à des besoins ponctuels ou permanents*

1) s'il s'agit d'une demande à caractère occasionnel, le préavis doit être suffisant pour permettre à l'enseignante ou l'enseignant d'être présent au moment voulu ; etc. »

ni la clause 8-7.11 de l'entente locale qui prévoit d'établir un système de dépannage pour permettre le bon fonctionnement de l'école.

Les personnes déléguées présenteront les moyens à retenir par l'équipe-école concernant le système de dépannage. Du matériel suivra.

4. POSTE À POURVOIR AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le poste de deuxième membre siégeant au comité exécutif est vacant à la suite de la démission de madame Cynthia Bilodeau. Le remplacement prévu est d'une année scolaire puisque tous les membres du comité exécutif seront en élection en mai 2024.

Le comité exécutif propose d'élire une personne déléguée au poste de deuxième membre siégeant au comité exécutif pour le remplacement, jusqu'aux prochaines élections, parmi les personnes intéressées.

Proposé par Yvane Morin,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2324-CD-DEC-03 **Il est résolu à l'unanimité** d'élire une personne déléguée pour le remplacement au poste de deuxième membre siégeant au comité exécutif, jusqu'aux prochaines élections, parmi les personnes intéressées. Claudine Malouin, seule candidature proposée, est élue par acclamation.

5. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le chapitre 4.00 des Statuts et règlements du SERV est présenté à l'aide du document A2324-CD-01. Les personnes déléguées intéressées à suivre une formation plus approfondie sur leurs rôles et responsabilités sont invitées à s'inscrire à celle-ci. Le courriel d'information et la date retenue pour la formation seront envoyés sous peu.

6. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR

À l'aide du document A2324-CD-02, une présentation des modifications à la politique de remboursement des dépenses est animée par la vice-présidente au secrétariat. Une fois la présentation et la période de questions terminées, les membres du comité exécutif quittent la salle afin que les personnes déléguées puissent débattre ensemble. Marie-Claude Nolin prend le relai comme présidente d'assemblée pour ce point.

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées d'accepter les modifications à la politique de remboursement des dépenses tel que présenté au document A2324-CD-02.

Proposé par Mélissa Roy,
Appuyé par Julie Ménard :

A2324-CD-DEC-04 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter les modifications à la politique de remboursement des dépenses tel que présenté au document A2324-CD-02.

Nouvelle proposition :

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Julie Ménard :

Il est proposé d'offrir aux personnes déléguées syndicales un supplément salarial de 1 % du traitement du dernier échelon calculé sur la base de l'échelle applicable dès le premier jour de l'année scolaire où l'indemnité est versée. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est réparti sur vingt-deux (22) paiements. Ce montant serait réparti entre le nombre de représentants par école.

Amendement à la proposition Beauchemin :

Proposé par Claude Marie Lévesque,
Appuyé par Geneviève Chevrier :

Il est proposé de biffer « Ce montant serait réparti entre le nombre de représentants par école » et remplacé par « il est proposé de verser le supplément à tous les représentants syndicaux dans une école présents aux rencontres. »

Référence :

Proposé par Isabelle Gariépy,
Appuyé par Carine Larouche :

A2324-CD-DEC-05 **Il est résolu à l'unanimité** de référer la proposition Beauchemin et l'amendement Lévesque au comité exécutif pour un retour lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées.

Une référence signifie que le comité exécutif étudiera la proposition afin d'avoir un portrait clair et les impacts financiers à la proposition Beauchemin.

Le formulaire « Rapport de dépenses » est expliqué. Il est demandé par une personne déléguée que la signature soit débarrée du logiciel afin de pouvoir signer le document de façon électronique. Une capsule d'information sera acheminée afin que les personnes déléguées puissent se familiariser avec le formulaire de dépenses.

7. CALENDRIER DES RENCONTRES 2023-2024

Le calendrier des rencontres 2023-2024 est présenté.

8. RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX

Une présentation des membres siégeant aux différents comités, conseils et réseaux est réalisée. Pour certains comités il reste des postes à combler.
Un tirage au sort est réalisé pour les comités suivants puisque plus d'une personne s'est montrée intéressée à y siéger : conseil général de participation, comité ACTES. Les tirages au sort se font devant les personnes déléguées.

Ainsi, les noms suivants s'ajouteront au document A2324-CD-04.

- Conseil général de participation (1 poste reste à pourvoir) : Claudine Malouin
- Comité ACTES (1 poste reste à pourvoir) : Guylaine Latreille
- Comité de perfectionnement des maitres (1 poste à pourvoir) : Claudine Malouin
- Réseau des applicateurs de convention collective (1 poste reste à pourvoir) : Claudine Malouin
- Comité diversité sexuelle (1 poste reste à pourvoir) : Christina Shimek
- Comité des spécialistes (ortho DF, francisation) (1 poste reste à pouvoir) : vacant.

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Yvane Morin :

A2324-CD-DEC-06 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées proposent à l'assemblée générale la répartition des fonctions et responsabilités des comités conventionnés, document A2324-CD-04 en ajoutant les noms de Claudine Malouin au comité CPM, CGP et réseau des applicateurs, de Guylaine Latreille au comité ACTES et de Christina Schimek au comité de la diversité sexuelle.

Un poste est vacant pour le comité des spécialistes. C'est lors de l'assemblée générale qu'il pourra être comblé.

9. NÉGOCIATION NATIONALE

9.1 Rapport des tables de négociations

Un rapport de table qui date du 14 septembre est présenté succinctement.

9.2 Droit de grève

Le droit de grève et l'évolution de celui-ci dû à trois jurisprudences récentes est présenté.

9.3 Manifestation du 23 septembre 2023

La période d'inscriptions est maintenant terminée. Les membres ainsi que leur famille et amis désirant participer à la manifestation sont invités à s'y rendre par leurs propres moyens. Un courriel sera envoyé en début de semaine aux personnes inscrites pour les informer, entre autres, des heures de départ et de retour en autobus.

10. PAUSE

11. LOGO DU SYNDICAT

Afin de redorer l'image du logo du syndicat (retirer la matrice noire CSQ et ajouter « Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (CSQ) »), le comité exécutif propose quatre esquisses du nouveau logo afin que les personnes déléguées choisissent celui qui correspond le plus à leur image du syndicat.

La référence est demandée.

Proposé par Nadine Lavoie,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2324-CD-DEC-07 **Il est rejeté à majorité** de référer la décision au comité exécutif.

Proposé par Alain Lemieux,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-08 **Il est résolu à l'unanimité** de procéder au vote de chacun des quatre (4) logos proposés parmi les personnes déléguées présentes et de retenir celui qui aura obtenu plus de la moitié des votes.

Nous procédons au vote à main levée. Chaque personne déléguée et personne substitut présentes à l'assemblée sont invitées à voter pour le ou les logos qu'elles souhaitent voir comme nouvelle image du syndicat.

Logos	Nombre de votes
A	5
B	19
C	9
D	4

Proposé par Alain Lemieux,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-09 **Il est résolu à l'unanimité** de retenir le logo B du document A2324-CD-05 pour la nouvelle image du syndicat.

12. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 OCTOBRE 2023 (AIDE À L'ACCUEIL, BAR, ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENCE D'ÉLECTION, SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES, AIDE EN FIN DE SOIRÉE ET PHOTOGRAPHE)

Il est demandé aux personnes déléguées d'offrir leur aide à l'assemblée générale du 13 octobre prochain.

- **Aide à l'accueil** : Stéphanie Sauvé, Karen Jacques, Yvane Morin, Andrée-Ève Lefebvre, Valérie Samson et Brigitte Fuller.
- **Aide au bar** – horaire rotatif : Julie Ménard, Jean-François Beauchemin, Sylvette Dubé et Marie-Ève Corriveau.
- **Présidence d'élection (année d'élection du comité exécutif)** : Marie-Claude Nolin.
- **Scrutatrices, scrutateurs** : Brigitte Fuller, Julie Ménard, Yvane Morin, Stéphanie Sauvé, Jean-François Beauchemin, Lysiane Duclos, Nadine Lavoie et Josianne Séguin.

- **Aide en fin de soirée** : Alain Lemieux, Sylvette Dubé, Émilie Brunet et Karine Gabriele.
- **Photographe** : Geneviève Chevrier.

13. FONDATION LAURE GAUDREAULT

Point reporté.

14. TOURNÉE DES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Le document A2324-CD-06 est présenté. Il est demandé aux personnes déléguées de valider l'heure à laquelle la représentante locale des Fonds de solidarité FTQ devra arriver à leur école au diner. Si la date prévue au calendrier est à modifier, il est demandé d'écrire un courriel à isabelle@servaudreuil.net.
Cette année, le matériel à distribuer sera pour les enseignantes et les enseignants uniquement puisque Patrick Lécuyer est maintenant représentant local des Fonds pour le personnel de soutien.

15. QUESTIONS DIVERSES

Balises en francisation et tâche : Les critères d'organisation de la tâche sont les mêmes que ceux des titulaires de classe. Les enseignants en francisation sont invités à communiquer avec le syndicat s'ils croient que leur tâche déborde ou si le nombre d'élèves qu'ils doivent suivre est très élevé.

Formations : les formations sont toujours selon les besoins de l'enseignant. Si une direction oblige un enseignant à participer à une formation, ce dernier est invité à rencontrer sa direction pour lui mentionner qu'elle ne répond pas à son besoin de formation.

Dépannage/horaire des personnes suppléantes et système CAR : Le temps de dépannage n'est pas à ajouter dans une demande CAR puisque ce temps est inscrit dans l'ATP. Les personnes suppléantes font uniquement les minutes de la tâche éducative (TÉ).

Coup de chaleur : Il est important de remplir un rapport d'accident à l'aide de l'onglet « Ambulance » dans le guichet unique du centre. Il est aussi important d'aller consulter un médecin et de mentionner que cela s'est produit dans le cadre du travail afin qu'il puisse signer un formulaire de la CNESST.

Paies : Un rappel est fait quant à l'importance de chaque membre de vérifier son relevé de paie à chaque paie. Le syndicat a été interpelé à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire par les membres, car des erreurs ont été commises par le service de paie du centre.

16. VARIA

Aucun

Levée de l'assemblée à 12 h 15

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat